

[Accueil](#)

Livarot

Pour ses travaux Marie-Hélène a reçu 16 000 € de subventions

Les conseils et les aides financières aux propriétaires souhaitant faire des travaux d'amélioration de leurs habitations connaissent un certain succès à Livarot.

30/04/2015 à 14:19 par gilleslefebvre

70 Partages

Facebook

Twitter

Google +

Email



De gauche à droite, Sébastien Leclerc, président de la communauté de commune du Pays de Livarot, Marie-Hélène Giraud, la propriétaire, Christophe Raveau, Isabelle Louvel de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat, et Jean-Pierre Saint-Martin, vice-président de l'Intercom en charge de ces dossiers.

Lors d'une visite sur le chantier de rénovation du logement de Marie-Hélène Giraud, commerçante à la retraite, Christophe Raveau, chargé des dossiers au centre de développement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (CDHAT), explique :

« Ces aides sont accordées en priorité aux propriétaires réalisant des travaux de rénovation énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie, ou des travaux de restauration de logements très dégradés, voire insalubres », »

Dans le cas du dossier de Marie-Hélène Giraud, l'ensemble des travaux, réalisés par des entreprises locales, concernent la maçonnerie, l'isolation des murs, la mise aux normes électriques, des radiateurs électriques et la création d'une salle d'eau, et se montent à 54 327 €. Les aides ont atteint 16 075 €.

« Sans ces aides, je n'aurais jamais pu concrétiser mon achat. Le dossier a été monté rapidement. Les travaux ont débuté en novembre et devraient se terminer en juillet » souligne l'intéressée. »

Une vingtaine de logements à réhabiliter

Depuis le début de l'année, quatre logements ont bénéficié d'une rénovation, une vingtaine pourra être réhabilitée d'ici à la fin de l'année grâce à la convention signée avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la communauté de communes du Pays de Livarot qui a été prolongée jusqu'en décembre.

Lorsque l'accord est donné aux propriétaires, ces derniers ont trois ans pour réaliser les travaux et bénéficier des subventions. Les propriétaires peuvent déposer un dossier jusqu'en décembre.

Pratique : permanence habitat premier lundi du mois, de 9 h 30 à 12 h, au Point-Info 14, 8, rue du Général-Leclerc.